



Communiqué de presse
Jeudi 12 décembre 2019

La Foncière de la Ville de Paris proposera 1000 logements accessibles à 5000 euros/m²

La Ville de Paris a décidé de mettre en place un organisme de foncier solidaire, pour produire de nouveaux logements en accession, à prix maîtrisés dans la durée.

Le Conseil de Paris a adopté un amendement qui double le nombre de logements proposé par la Foncière de la Ville de Paris lors de sa création, le dispositif étant initialement doté de 500 logements.

Le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un amendement doublant le dispositif de lancement de 500 logements de l'organisme foncier solidaire associant la Ville de Paris et les bailleurs sociaux Paris Habitat, RIVP et Elogie SIEMP.

Ces logements peuvent être produits à des prix maîtrisés (aux environs de 5000 euros du mètre carré) par un mécanisme de dissociation du foncier et du bâti : le foncier restant propriété de la Foncière de Paris, tandis que le bâti (le logement) est vendu à des familles parisiennes.

Les 1000 premiers logements seront bâtis sur cinq sites : la ZAC Bédier-Oudiné (13^e), la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e), l'îlot Croisset (18^e), la ZAC Gare des Mines (18^e) et la ZAC Python-Duvernois (20^e). Quatre autres sites sont également à l'étude.

[La carte des sites](#)

Contact presse : Gisèle Chidiac – 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr